

Décision

Générale

colonial

Décision n° 62-369-1967 Soldes

n° 62-369-1967

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
18 août 1927

Numéro JO
n° 369 du 31/08/1927

Date du numéro
31 août 1927

TEXTE INTÉGRAL

le salaire journalier de l'interprète Abdel Kader Sarrou, en service au Gouvernement, est porté de 8 fr. 50 à 10 francs, pour compler du 1er juillet 1927.